

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

EXT  
DU REGISTRE DES D

Envoyé en préfecture le 18/12/2024  
Reçu en préfecture le 18/12/2024  
Publié le  
ID : 013-211300157-20241115-2024\_052-AU

N°2024-052

Le Maire de la commune de Bouc-Bel-Air

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2014 portant application des dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etant préalablement exposé :**

Considérant sa politique en faveur de la culture, la Ville met à disposition gratuitement la salle Charles Aznavour pour le spectacle annuel du Département des Bouches-du-Rhône : « *Les chants de Noël- Noël des 13 desserts* » le jeudi 12 décembre 2024 à 19h ;

Considérant que pour permettre le déroulement du spectacle l'organisateur fournira le spectacle et assumera la responsabilité artistique des représentations. Il aura en charge la gestion générale de la manifestation ainsi que les frais artistiques et droits d'auteurs.  
La ville met à disposition gratuitement le lieu de représentation en ordre de marche et s'engage à y faciliter l'accès.

Afin de contractualiser le spectacle des Chants de Noël, il est convenu de signer la convention avec le Département des Bouches-du-Rhône pour le jeudi 12 décembre 2024.

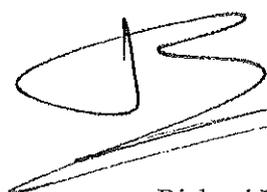
**OBJET :**  
**CONVENTION DE MISE  
À DISPOSITION DE LA  
SALLE CHARLES  
AZNAVOUR POUR LE  
CONCERT DE NOËL**

**DECIDE**

**Art. 1 :** La convention de mise à disposition de la salle Charles Aznavour pour le concert de Noël du Département des Bouches-du-Rhône qui aura lieu le jeudi 12 décembre 2024 à 19h, est approuvée

**Art. 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bouc Bel Air, le 15 novembre 2024


Richard MALLIÉ.

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-  
Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 18/12/2024